



PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE

APPRENDRE UN MÉTIER
OBTENIR UN DIPLÔME !



Ministère de l'Éducation
supérieure et de la Santé



Le préparateur en pharmacie hospitalière exerce en pharmacie à usage intérieur et participe, sous l'autorité technique du pharmacien chargé de la gérance, à la gestion, l'approvisionnement, la délivrance des médicaments et autres produits de santé, à la réalisation des préparations, à la division des produits officinaux.

Son activité peut s'étendre à la préparation des dispositifs médicaux stériles ainsi qu'à la préparation des médicaments radio pharmaceutiques et préparation à atmosphère contrôlée. Il est soumis au secret professionnel.



Gaëlle, 25 ans,
Préparatrice
en pharmacie
hospitalière



« Mon métier consiste à dispenser les médicaments et gaz médicaux dans les services de soins mais également aux patients extérieurs, que l'on appelle les patients ambulatoires. La pharmacie a un rôle transversal où l'on est amené à se déplacer dans tous les services de l'hôpital. La formation consiste en deux années de BP (brevet professionnelle), et une année supplémentaire pour travailler en hôpital. L'hôpital, pour moi, c'est un vrai choix. Je voulais être plongée au cœur du monde médical. L'hôpital, nous sommes au cœur de la thérapie et du traitement des patients ».

QUELS EMPLOYEURS ?

Tout établissement public ou privé de santé ayant une PUI (pharmacie à usage intérieur).

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

- Être titulaire du BP Préparateur en Pharmacie ou inscrit en année BP 2.
- Dossier et oral de sélection après signature d'un contrat d'apprentissage, et obtention du BP.
- - 30 ans ou personne ayant une RQTH (sans limite d'âge).

LE CONTENU DE LA FORMATION

660h

+ MINIMUM 700 H DE PRATIQUE

8 modules (8 périodes de stage correspondantes) :

- 1 : Analyser les demandes et les ordonnances au regard des exigences techniques et réglementaires propres aux pharmacies à usage intérieur.
- 2 : Analyser les prescriptions ou les demandes de dispositifs médicaux.
- 3 : Assurer la qualité des opérations pharmaceutiques réalisées en pharmacie à usage intérieur.
- 4 : Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations magistrales, hospitalières, de reconstitutions et le conditionnement.
- 5 : Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations de médicaments radio pharmaceutiques.
- 6 : Organiser, conduire et mettre en œuvre des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux.
- 7 : Gérer des flux et des stocks de médicaments et de dispositifs médicaux dans l'environnement économique réglementaire.
- 8 : Traiter et transmettre des informations, travailler en équipe, conseiller et encadrer des personnes.

Planning de l'alternance*

1 mois Formation Théorique

1 mois Période Employeur

* répartition donnée à titre indicatif.

LES MODALITÉS DE CERTIFICATION

Modules 1,2,4,5,6,7

1. Contrôle écrit des connaissances
2. Compte rendu et analyse de l'activité
3. Évaluation de la période pratique.

Modules 3,8

1. Contrôle écrit des connaissances
2. Élaboration d'une note de situation

La validation de tous les modules est nécessaires.

La moyenne des épreuves doit être $\geq 10 / 20$ pas de note $> 8/20$.

